LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE RENDU D'UN DÉBAT MAISON

INFORMATIONS SUR LE DÉBAT MAISON
Lieu : Nantes, la Maison du Peuple
Date : 17/10/2020
Nombre de participant.es : 30

VEILLEZ À ANONYMISER LES PROPOS RECUEILLIS

cndp Commission nationale du débat public

CONTENU DE LA REUNION

Quel thème principal avez-vous abordé ?

Le débat organisé s'est déroulé en 3 parties :

- Présentation de la PAC 2014-2020 par le groupe local de Greenpeace Nantes (fonctionnement, leviers, freins)
- Intervention de 3 acteurs et actrices de la transition agro-écologique *(détails de leur intervention dans le dernier paragraphe du compte rendu)*
- Organisation de 3 tables de 8-9 participant.e.s de débat où chaque intervenant.e était présent pour alimenter la discussion :
    - **Table n°1** sur le thème de l'élevage dans l'agriculture, du bien être animal et du label Nature & Progrès
    - **Tables n°2** : sur le thème de l'agriculture et l'alimentation de demain, en partant des thématiques de permaculture, d'agriculture urbaine et d'autonomie alimentaire.
    - **Tables n°3** : sur le thème de l'agriculture et l'alimentation de demain, en partant des thématiques d'élevage, de conversion au bio et des aides de la PAC.

A partir de ce thème, quels sujets ont émergé ? Quels constats ou diagnostics ont été exprimés sur ces sujets ?

Les discussions en “plénière” et dans les différentes tables ont tourné autour du fonctionnement de la PAC, des aides qui sont attribuées et de la rémunération des agriculteur·ices, mais aussi de l’impact écologique de l’agriculture et de l’alimentation aujourd’hui.

Les discussions ont fait émerger les constats suivants :

- les agriculteurs et agricultrices sont souvent isolé.e.s du reste de la société,
- les grandes exploitations reçoivent plus d’aides que les petites,
- aucun indicateur social n’est pris en compte dans la PAC,
- le respect à l’environnement n’est pas assez valorisé,
- le bien-être animal n’est pas pris en compte,
- l’élevage intensif, encouragé par les modes de financements actuels de la PAC, est une aberration du point de vue :
    - du bien-être animal (faible espérances de vie des animaux, superficie du lieu de vie des animaux trop faible, peu ou pas d’accès à l’extérieur,...),
    - de la sur-utilisation des terres (près de 80 % des terres agricoles sont dédiées à l’élevage aujourd’hui en France),
    - des émissions de gaz à effet de serre induites;
- la PAC est un levier essentiel pour choisir le type d’agriculture pratiqué au niveau européen,
- la PAC semble plutôt défendre les intérêts d’une agriculture productiviste et industrielle, aux dépens de l’environnement, du vivant, et du bien-être des agriculteur·ices,
- en France, il y un accaparement des terres par les plus grandes exploitations, encouragées par le pilier 1 de la PAC,
- les mécanismes de distribution des terres en France via la SAFER sont en théorie très intéressants; mais en pratique, l’application de la SAFER encourage plutôt un agrandissement systématique des exploitations, sans prendre en compte les externalités négatives que cela peut entraîner,
- un rapport de force peut être exercé pour obtenir un changement à long terme. À court terme, le principe de réalité pousse à penser qu’un changement rapide de

modèle agricole est difficilement concevable,

- le changement ne peut se faire sans prendre en compte la réalité des agriculteurs et agricultrices qui sont bloqué.e.s dans un système complexe. Il est donc nécessaire de proposer un accompagnement adapté.
- interrogations soulevées pour savoir comment accompagner correctement la transition : en faire une lente et progressive ou bien radicale et rapide ? Les décisions radicales peuvent mener finalement à des retours en arrière *(cas de l'interdiction puis la ré-autorisation des néonicotinoïdes)*.
- Le pilier 1 de la PAC, favorable à l'agriculture intensive, doit être revisité pour favoriser de plus petites exploitations; et le pilier 2 renforcé pour favoriser une agriculture de qualité. Cela doit se faire tout en garantissant la sécurité alimentaire et l'accessibilité aux produits pour les consommateurs.

Les participant·es étaient-ils globalement d'accord sur ces constats, ou des avis divers, voire opposés, se sont-ils exprimés ?

Comment les points d'accord et de désaccord étaient-ils justifiés ?

Un désaccord sur le bien être animal s'est situé entre :

- D'un côté, une fin de l'élevage pour donner des droits aux animaux, devant être considérés en tant qu'individus vivants.
- De l'autre côté, une réduction des protéines animales dans l'alimentation accompagnée par une amélioration des conditions de vie des animaux d'élevage. Une suppression totale de la consommation de produits animaux n'étant alors pas envisagée.

Terres de liens, favorisant l'accès au foncier face à l'agriculture productiviste et industrielle, a été considéré comme central dans la facilitation de l'accès au foncier. La nécessité de diversifier ce type d'organisme a été évoquée, pour que son rôle ne repose pas uniquement sur Terres de liens.

Les participant·es ont-ils formulé des propositions ?

Quelles étaient ces propositions ? Comment étaient-elles justifiées ? Ont-elles rencontré des critiques ?

- Pondérer les aides de la PAC sur la base de critères qualitatifs :
    - en reprenant ou en s'inspirant de la boussole NESO de la charte *Nature & progrès* qui prend en compte tous les aspects de la production et de la ferme ou l'entreprise proposant le produit :
        - Naturel,
        - Energie,
        - Social,
        - Origine;
    - ajuster les subventions à la consommation énergétique pour favoriser les exploitant·es qui diminuent la consommation d'énergie de leur exploitation;
    - considérer les aides en fonction de la localité des produits sur la chaîne d'approvisionnement pour encourager les circuits courts et l'approvisionnement local.
    - favoriser l'agriculture biologique pour inciter les exploitations à se convertir rapidement :
        - adopter des règles strictes et non corrompues par les lobbys de l'industrie phytosanitaire,
        - émettre des bonus pour les exploitations converties, et des malus en fonction de l'utilisation des produits phytosanitaires,
        - subventionner la transition vers l'agriculture biologique.
- **Favoriser les petites exploitations** plutôt que les grandes, les subventions ne doivent pas augmenter de façon exponentielle à mesure que le nombre d'hectares de la production augmente. L'incitation aux fermes usines doit cesser et les subventions de la PAC doivent être distribuées pour favoriser une multitude de petites structures diversifiées. A la place :
    - revaloriser la production à l'hectare. Car aujourd'hui un·e agriculteur·ice ayant une plus petite surface mais produisant autant qu'un·e autre agriculteur·ice avec plus d'hectares ne recevra pas autant d'aides,
    - prendre en compte le nombre de personnes employées (UTH) dans l'exploitation en couplant les aides au nombre d'actifs sur la ferme plutôt qu'une aide à l'hectare,

    - arrêter d'encourager l'agrandissement des surfaces, en arrêtant de verser des aides au-delà d'un certain nombre d'hectares, et en modifiant les mesures incitatives tel le pilier 1.
    - favoriser les petites surfaces agricoles du type mini-ferme et ferme urbaine pour permettre à ces petites exploitations de s'installer et de perdurer, y compris en milieu urbain.
- **Émettre des quotas d'élevage** et intégrer des minimas pour le bien-être des animaux:
    - Relever l'espérance de vie des animaux.
    - Instaurer une surface minimale de vie par animal.
- **Rendre obligatoire le pilier 2 de la PAC** et augmenter la part des financements alloués à ce pilier.
- Reconnaître la responsabilité du système agroalimentaire et **revaloriser l'image des agriculteurs et des agricultrices** via le deuxième pilier de la PAC (rémunération en fonction des services écosystémiques rendus).
- **Renforcer l'accompagnement actif des agriculteur.ices** et autres professionnel.le.s du secteur agricole avec une prise en compte de l'aspect progressif pour une transition **vers un système agricole durable**.
- Articuler, encourager et **renforcer davantage les liens entre les différentes organisations** impliquées dans le système agricole (organisme de formation, centre de recherche, syndicat agricole, etc.).

Voulez-vous ajouter d'autres éléments (enregistrement, photos, vidéos…)

Une **vidéo** a été réalisée à partir d'extraits des interventions : https://youtu.be/AOPZOMGFpz4

Détail de la présentation des quatre intervenant·es :

Intervention n°1

Cet éleveur à la retraite utilisait le lait de ses ânesses pour la fabrication de cosmétiques. Puis il est devenu végane, et s'est depuis refusé de continuer d'exploiter le lait de ses animaux. Il a alors changé de matière première, pour opter pour de la sève de bouleau, toujours pour produire des cosmétiques bio. Un temps sous le label Ecocert, il a fini par adopter la charte Nature et Progrès qui l'incite à se questionner et à optimiser sa production vers une agriculture biologique.

Afin d'accompagner les producteur·ices, quel que soit les domaines d'intervention, l'association Nature et Progrès se réfère à la boussole NESO (Nature, Energie, Social et Origine) qui prend en compte tous ces aspects, en allant bien plus loin qu'une certification bio des produits utilisés et produits. Cette approche permet de considérer le produit fini sous un prisme global, gage de qualité et de respect de l'environnement, des humains et des animaux. Pour l'intervenant, les membres de Nature et Progrès sont dans une recherche perpétuelle du meilleur.

Cf la boussole NESO sur le site Nature et Progrès : https://www.natureetprogres.org/wp-content/uploads/2020/02/boussole_NESO_A2.pdf

L'intervenant distingue Nature & Progrès du label AB : la mention Nature & Progrès garantie des produits alimentaires et cosmétiques respectueux de l'environnement, des femmes · hommes et des animaux. De plus, ce sont les exploitations dans leur ensemble qui sont garanties conforme à la Charte, pas seulement les produits. Cette mention est aussi plus indépendante que le label AB. Il semblerait aussi que pour faire du bio sous le label AB, les conditions de production, de taille et de modèle sont moins exigeantes par rapport à celles de Nature et Progrès. Dans ce cadre, certains agriculteur·ices arrivent à vivre sans aide de la PAC.

Intervention n°2

Présentation du projet : Installation d'une **micro-ferme urbaine au cœur de Nantes**. Le projet a débuté il y a un an et demi sur ce terrain d'un peu moins d'un hectare. Ancienne pépinière, ce terrain est classé et non constructible, d'où l'idée de le valoriser avec une activité agricole. Aucun·e des cinq membres du projet n'est formé à l'agriculture, ni issu du milieu agricole. Leur action est animée par l'envie de savoir ce qu'il y a réellement dans nos assiettes, comment cela a été produit et d'où viennent les produits consommés. Iels travaillent avec l'envie de se reconnecter à la terre, retourner aux choses essentielles, découvrir la permaculture, et sont animés par les enjeux de résilience et d'autonomie alimentaire.

Les grandes lignes de leur projet : permettre aux nantais·es de se réapproprier leur alimentation, donner un accès à la nature en ville, ouvrir l'espace sur l'extérieur et faire vivre le lieu avec les habitant·es (serre co-construite, par exemple), repenser le vivre-ensemble en ville, etc.

Le terrain est utilisé dans l'optique d'être en autonomie alimentaire, et selon des principes d'agriculture sur sol vivant : permaculture, jardin-forêt, principes de bio-dynamie, respect du calendrier lunaire, rotation des cultures, utilisation du compost/engrais naturel et broyage pour enrichir le sol,... Iels travaillent à la main, sans objet mécanisé et accordent de l'importance à l'esthétisme des cultures.

Leur projet à moyen terme est d'accueillir du public et de sensibiliser à une alimentation plus saine. Plusieurs moyens sont envisagés de leur côté pour cela, comme par exemple proposer un marché à la ferme avec leurs produits, ouvert au public ou aux adhérent·es de la ferme. Mais cela nécessite d'abord de passer par une phase administrative : créer les statuts de leur association, obtenir une autorisation d'exploitation pour vendre leur

production, etc.

Pour le moment, le projet est non-rémunérateur (phase de test) donc iels ont tous une activité salariée extérieure ou un complément de revenus. Afin d'avancer sur le lieu, la ferme organise des chantiers participatifs et fait appel à des bénévoles.

Intervention n°3

En 1999, son couple s'installe à Notre Dame des Landes sur une exploitation de 43 hectares, puis 65 quelques années plus tard, pour établir une **exploitation de vaches laitières**. Iels ont choisi cette ferme pour son nombre d'hectares qui offre un espace suffisant pour mettre un troupeau en pâturage. Avec la bataille contre l'aéroport dès 2000, et le risque d'expulsion lié au projet, iels n'ont pu mener les projets de transition en bio dans le même temps comme iels l'auraient souhaité.

Quand le projet d'aéroport s'est arrêté, iels ont décidé de rester, de concert avec les alternatives qui se mettaient en place localement; et ont pu démarrer leur transition en bio pour obtenir le label. Leur démarche était déjà tournée vers cette transition : peu de consommation d'intrants, pesticides utilisés le moins possible (désherbage à dose réduite sur l'ensilage des céréales pour nourrir les animaux), mais utilisation d'antibiotiques par peur que les animaux tombent malades.

Pendant un temps, ils ont obtenu des droits de production supplémentaires chaque année car iels étaient sur une petite exploitation par rapport aux autres (équivalent une tête en plus tous les 2 ans). Mais, par la suite, iels ont été limité·es en espace d'accueil du fait de leur infrastructure.

La PAC vue par l'intervenant :

La PAC en 1992 correspondait à de l'argent injecté auprès des producteur·ices pour la stabilisation des prix. En premier lieu, cela c'est fait dans le secteur des **céréales** (une aide par hectare de céréales), puis les aides sont arrivées dans l'élevage et dans la production laitière en 2006.

Pour l'intervenant, le système d'aujourd'hui ne **demande** pas de produire mais **de maintenir l'exploitation**. Les producteur·ices laitier·es obtiennent leurs revenus avec peu d'aide car les aides les plus importantes sont versées aux producteur·ices de céréales.

Les grosses exploitations ne sont pas plus efficaces que les petites, ce sont les aides qui donnent cette impression.

Photos de l'après midi :

Rédigez le compte rendu en version numérique (format Word) et renvoyez-le par courriel à : **impactons@debat-cndp.fr**

Si votre compte rendu n'est pas en version numérique, vous pouvez nous l'envoyer à l'adresse postale suivante : Commission Nationale du Débat Public (CNDP) Débat ImPACtons ! 244 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris